



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 15 janvier 2026 à 17 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT EN VISIOCONFÉRENCE les conseillères Marie-Claude Renaud, Susan Young et Rita Jain, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Dery.

ÉTAIENT PRÉSENTS Sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS M. Robert Binette, Directeur général par intérim, Me Charles-Hervé Aka, Directeur des affaires juridiques et greffier et Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 17 h 09.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

31-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1366-26 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES DIVERSES TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de la taxe foncière et des diverses tarifications pour l'exercice financier 2026 par règlement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

32-26 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1366-26 – Règlement établissant les taux de la taxe foncière et des diverses tarifications pour l'exercice financier 2026 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1367-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000,00 \$

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits de mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1), la Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de cette disposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le « Règlement numéro 1367-26 – Règlement concernant les taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

34-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1368-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ ET RÉPONSE AUX URGENCES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de sécurité et réponse aux urgences;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1368-26 – Règlement concernant l’établissement du comité consultatif de sécurité et réponse aux urgences » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

35-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1369-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif des transports et de la mobilité durable;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le « Règlement numéro 1369-26 – Règlement concernant l’établissement du comité consultatif des transports et de la mobilité durable » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

36-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1370-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le « Règlement numéro 1370-26 – Règlement concernant l’établissement du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

37-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1371-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L’ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif sur l’environnement, la durabilité et les changements climatiques;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le « Règlement numéro 1371-26 – Règlement concernant l’établissement du comité consultatif sur l’environnement, la durabilité et les changements climatiques » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

38-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1372-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ D’ENGAGEMENT CITOYEN

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité d’engagement citoyen;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1372-26 – Règlement concernant l’établissement du comité d’engagement citoyen » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

39-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1373-26 – RÈGLEMENT CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ D’OPTIMISATION ORGANISATIONNELLE ET DES SERVICES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité d’optimisation organisationnelle et des services;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1373-26 – Règlement concernant l’établissement du comité d’optimisation organisationnelle et des services » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Chelsea**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 15 JANVIER 2026

40-26

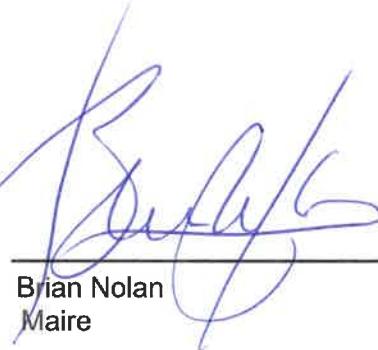
LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
Maire